



DECLARATION DE LA PREMIERE CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'AFFORESTATION ET LE REBOISEMENT

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis à Brazzaville, en République du Congo, le 05 juillet 2024 à la première Conférence Internationale sur l'Afforestation et le Reboisement (CIAR1), en présence des organisations internationales et régionales ainsi que sous-régionales, de la communauté scientifique, des partenaires techniques et financiers, de la société civile, des communautés locales et des peuples autochtones, du secteur privé et de nombreux autres acteurs, par la présente :

Rappelant :

- **Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts** (2017-2030) et la nécessité de mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et de redoubler d'efforts en vue de prévenir la dégradation des forêts et contribuer à l'action mondiale de lutte contre la dégradation des terres et le changement climatique ;
- **L'Accord de Paris sur le climat**, en particulier en son article 5 sur la prise des mesures pour conserver et, le cas échéant, renforcer les puits et réservoirs de Gaz à Effet de Serre (GES), notamment les forêts pour capter les émissions de GES et préserver les écosystèmes, ainsi que les conclusions du premier bilan mondial de la mise en œuvre de cet accord ;
- **Le Défi de Bonn**, effort mondial de reboisement de terres dégradées et déboisées dont l'objectif est de reboiser 350 millions d'hectares avant 2030, s'inscrivant ainsi dans l'effort mondial pour le climat, mais aussi dans d'autres objectifs de soutenabilité du développement ;
- **La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes** (2021-2030) adoptée par l'Assemblée Générale le 19 mars 2019 (Résolution 73/284), visant à prévenir, arrêter et inverser la dégradation des écosystèmes sur tous les continents et dans tous les océans, comme une importante étape pour

atteindre les objectifs globaux de restauration y inclus à travers des interventions d'afforestation et de reboisement,

- **Les engagements** à stopper et à inverser la tendance à la déforestation et à la dégradation des sols d'ici à 2030, déclarés par les dirigeants à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres lors de la COP26 tenue en Écosse en 2021 ;
- **L'Initiative pour la Restauration des Paysages Forestiers Africains (AFR100)** et la Déclaration de Kigali sur la restauration des forêts africaines ;
- **La « Décennie Mondiale de l'Afforestation »** lancée par Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU-NGUESSO**, à Sharm El-Sheikh, en Egypte, le 7 novembre 2022, à l'occasion de la COP27 ;
- **Le cadre mondial de la Biodiversité de Kuning-Montréal**, adopté lors de la 15ème Conférence des Parties sur la Biodiversité (COP15), en décembre 2022, qui établit un plan d'action ambitieux en faveur d'un monde pour vivre en harmonie avec la nature,
- **La décision de l'Union Africaine et des Chefs d'État africains** pour leur soutien indéfectible et leur décision numéro 846 de la 36^{ème} session du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenu du 17 au 18 février 2023 à Addis Abeba, en Ethiopie, d'endosser la Décennie Africaine et Mondiale de l'Afforestation et du Reboisement, et d'avoir recommandé la tenue de la 1^{ère} Conférence Internationale sur l'Afforestation et le Reboisement (CIAR1) ;
- **Le communiqué Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union Africaine (UA)** à sa 1184^{ème} réunion, tenue à Addis-Abeba, le 06 juin 2023, sur le Rapport d'Évaluation continentale des risques de sécurité liés au climat en Afrique, le lien entre le changement climatique, la paix et la sécurité ainsi que les conclusions du Rapport du Président de la Commission de l'UA relatives à l'étude sur le lien entre le changement climatique, la paix et la sécurité en Afrique ;
- **Le One Forest Summit** : Le plan de Libreville issu du One Forest Summit visant à établir un accord juste entre les pays forestiers et la communauté internationale pour concilier ambition environnementale et développement économique ;
- **La Stratégie de l'Union Africaine sur la Biodiversité et son plan d'action 2023-2030**, pour opérationnaliser le cadre mondial pour la Biodiversité ;

- **La Déclaration de haut niveau de la 19^{ème} session du Forum des Nations Unies sur les Forêts ;**
- **Les nombreuses autres initiatives en cours dans le monde**, relatives à l'afforestation, à l'instar des Initiatives des Grandes Murailles Vertes en Afrique et en Chine, y compris la nouvelle Stratégie Africaine sur la Grande Muraille Verte et la décennie du Cadre d'Implémentation (2024-2034).

Considérant que :

- la coopération sous régionale et internationale en matière de gestion des ressources naturelles peut engendrer des résultats significatifs, quant à la lutte contre : (i) l'épuisement effréné de ces ressources, (ii) la désertification et (iii) la perte de la biodiversité ;
- la communauté internationale est consciente des avantages découlant de l'action solidaire et concertée dans la lutte contre les effets néfastes du changement climatique ;
- l'afforestation, le reboisement et la restauration des écosystèmes dégradés constituent des solutions basées sur la nature, approche basée sur les écosystèmes, accessibles à tous, et essentiels pour atténuer les effets néfastes du changement climatique, préserver la biodiversité et garantir le bien-être des communautés locales et des populations autochtones,

Préoccupés par l'ampleur des impacts causés par la déforestation, la dégradation des terres et la perte de la biodiversité, aggravés par les pressions démographiques, économiques et le changement climatique,

Préoccupés également par le fait que dans certaines régions du monde, l'approvisionnement des grandes agglomérations en bois énergie est l'une des principales causes de la déforestation et de la dégradation forestière et sachant que la vente du bois énergie constitue une source non négligeable de revenus pour les communautés locales et populations autochtones,

Notant qu'en dépit des engagements pris par les Etats dans le cadre de l'Accord de Paris pour limiter le réchauffement climatique à 2°C voire à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, le dérèglement climatique s'accélère, et qu'un tel péril est de

nature à compromettre l'atteinte des objectifs de développement durable et la préservation des forêts en général et des forêts tropicales, en particulier, réputées poumons de l'humanité,

Notant en outre, avec une vive préoccupation, que la satisfaction des besoins d'une population mondiale croissante et urbanisée entraîne une déforestation de 10 millions d'hectares de forêts chaque année, avec des conséquences désastreuses pour le climat, la planète et la santé humaine, entravant la réalisation du programme du développement durable à l'horizon 2030,

Reconnaissant les efforts des précédentes initiatives internationales pour préserver la biodiversité et restaurer les écosystèmes dégradés, telles que celles de la Convention sur la Lutte contre la Désertification (CLD), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030, la Décennie des Nations Unies sur la Restauration des Ecosystèmes 2021-2030,

Prenant en compte les recommandations du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), sur le rôle de l'afforestation et du reboisement dans la transition rapide nécessaire pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, et la nécessité de séquestrer le dioxyde de carbone au cours du 21^{ème} siècle, en privilégiant les solutions basées sur la nature, en prenant en compte les circonstances de chaque état,

Prenant également en compte la nécessité de renforcer les cadres institutionnels et organisationnels au niveau mondial et régional dédiés à l'afforestation et au reboisement et à leurs enjeux socio-économiques et écologiques,

Soulignant le déficit important de ressources financières en faveur de la gestion durable des forêts, de l'afforestation, et du reboisement ainsi que la faible valorisation économique des services écosystémiques rendus par les forêts à l'humanité,

Réaffirmons notre détermination à travailler ensemble pour un avenir durable où les forêts, en tant que poumons de la planète, continueront à soutenir la vie et le bien-être de toutes les espèces,

Saluons l'engagement résolu à nos côtés, des partenaires techniques et financiers, de l'Union Africaine, des organisations régionales de la société civile, du secteur privé, des

administrations et des collectivités locales, des scientifiques, des parlementaires, des Organisations Non Gouvernementales et des populations autochtones,

Proposons l'institution d'un prix biennal dénommé « DAMAR », dédié à la Décennie des Nations Unies sur l'Afforestation et le Reboisement, à décerner à une personne physique ou morale qui se sera distinguée dans les activités d'afforestation, de reboisement et de lutte contre la déforestation,

Soutenons et approuvons la liste des programmes sectoriels à fort impact socio-économiques et écologiques, en lien avec la lutte contre le changement climatique et la déforestation, ainsi qu'avec le développement de la bioénergie, et la séquestration du carbone dans le cadre du développement de l'économie verte,

Soutenons et approuvons également le concept de technopole sur le développement, et la promotion de l'économie de l'afforestation et du reboisement ainsi que ses enjeux politiques, diplomatiques et socio-économiques.

Nous nous engageons à :

A - S'agissant de la gouvernance du système mondial sur l'afforestation et le reboisement

1. **Recommander** l'adoption d'une résolution par la 79^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies pour endosser officiellement la Décennie Africaine et Mondiale de l'Afforestation et du Reboisement, reconnaissant ainsi son importance cruciale pour la planète.
2. **Soutenir** l'institutionnalisation par l'Assemblée Générale des Nations-Unies de la Conférence Internationale sur l'Afforestation et le Reboisement à travers son organisation biennale et rotative d'un continent à l'autre.
3. **Soutenir la création d'un organe spécialisé dédié aux forêts naturelles et plantées.**
4. **Soutenir les initiatives sur la lutte contre la déforestation et le changement climatique, pour prévenir et garantir la Paix, la Sécurité et la Stabilité.**

5. **Renforcer** l'engagement et la coopération entre les États, les organisations et partenaires internationaux, les ONG et les communautés locales et populations autochtones, y compris le secteur privé, les organisations de la société civile et les institutions de recherche, pour une mise en œuvre efficiente des programmes et projets d'afforestation et de reboisement à grande échelle dans le cadre de la Décennie Africaine et Mondiale de l'Afforestation et du Reboisement.
6. **Encourager et appuyer** la mise en œuvre des initiatives existantes en matière de reboisement et d'afforestation, de restauration des paysages dans le monde.

B- S'agissant de la stratégie mondiale d'afforestation et de reboisement

1. **Adopter** les axes stratégiques proposés par la Conférence pour l'élaboration de la stratégie mondiale d'afforestation et de reboisement.
2. **Donner mandat à l'organe de mise en œuvre de finaliser l'élaboration** de la stratégie mondiale d'afforestation et de reboisement par le Comité de Suivi et Evaluation à partir de laquelle seront déclinées des stratégies régionales, sous régionales et nationales.

C- S'agissant de l'inclusion sociale

1. **Renforcer** la participation des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec handicap, des communautés locales et des populations autochtones à l'action d'afforestation et de reboisement pour contribuer à l'amélioration du bien-être desdites populations et à la création d'emplois et des richesses.
2. **Soutenir** par des mécanismes techniques et financiers appropriés la mise en place et la mise en œuvre de programmes mondiaux, régionaux, sous-régionaux, nationaux et locaux à fort impact socio-économique sur l'Afforestation et le Reboisement, au bénéfice des Associations des Femmes, des jeunes, des communautés locales et des populations autochtones.
3. **Appuyer** les initiatives des organisations de la société civile impliquées dans l'afforestation et le reboisement.

D- S'agissant de l'implication du secteur privé dans l'afforestation et le reboisement

1. **Favoriser** un climat des affaires attractif aux investissements privés.
2. **Inciter** le secteur privé à adhérer massivement aux initiatives d'afforestation et de reboisement, à développer les capacités locales et à transférer les technologies.

E- S'agissant de la communication, la promotion et la sensibilisation sur l'afforestation et le reboisement

Soutenir des programmes éducatifs et des campagnes de sensibilisation pour informer et mobiliser les citoyens du monde entier sur l'importance de l'afforestation et de la gestion durable des forêts ;

F- S'agissant des connaissances, de la recherche et développement et des technologies innovantes

1. **Recommander** le renforcement de la prise en compte des questions d'afforestation et de reboisement dans les travaux du Groupe Intergouvernemental des Experts sur l'évolution du Climat (GIEC), de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et des autres organismes pertinents.
2. **Investir** dans la recherche scientifique et le développement des technologies innovantes, y compris à travers des mécanismes de bourses, pour améliorer l'efficacité des projets d'afforestation et de reboisement.

G- S'agissant du financement et des partenariats

1. **Assurer** les mécanismes de financement publics pour les programmes nationaux d'afforestation et de reboisement.
2. **Assurer** le financement durable de l'afforestation et du reboisement à travers des mécanismes financiers traditionnels et innovants : les paiements pour services environnementaux, les marchés du carbone et les approches non marchandes et mécanismes de conversion de dettes.
3. **Elabore** et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources nécessaires à l'afforestation et au reboisement, intégrant l'ensemble des sources de financement.

- 4. Soutenir** l'organisation d'une première Table Ronde sur le financement de la Décennie sur l'Afforestation et le Reboisement en marge de la COP 29 sur le climat et lors de tout autre événement international pertinent.

H- S'agissant de la mise en œuvre de la Déclaration de la Conférence Internationale sur l'Afforestation et le Reboisement

1. **Donner mandat** à la République du Congo en collaboration avec tous les pays signataires et les partenaires intéressés de mobiliser toutes les parties prenantes nécessaires à l'atteinte des jalons relatifs :
 - a. Au processus d'endossement de la Décennie à travers l'adoption de la résolution lors de la 79^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations-Unies ;
 - b. A l'organisation de la table ronde en marge de la COP29 ;
 - c. A la mise en place du comité de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de la première Conférence Internationale sur l'afforestation et le reboisement ;

2. **Demandons à la République du Congo** :
 - a. D'inscrire la présentes en déclaration comme position commune Africaine à la 6^o reunion de coordination semestrielle entre l'Union Africaine,, les Communautés Économiques Régionales et les Mécanismes Régionaux, qui se tiendra le 21 juillet 2024, à Accra au Ghana, pour son endossement ;
 - b. De présenter avec le Groupe Africain à New-York, un projet de résolution pour une Décennie Africaine et Mondiale de l'Afforestation et du Reboisement, lors de la 79^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

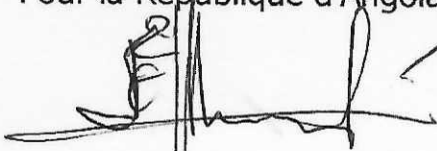
Lançons un appel aux Banques de Développement et autres institutions financières ainsi qu'au secteur privé et les partenaires techniques et financiers présents dans le monde, pour mobiliser les ressources nécessaires à l'opérationnalisation dans les plus brefs délais, du comité de mise en œuvre et de Suivi & d'Evaluation de la Déclaration de la première Conférence Internationale sur l'afforestation et le reboisement.

Félicitons Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République du Congo, Président de la Commission Climat du Bassin du Congo, institution

spécialisée de l'Union Africaine, pour son leadership visionnaire et son engagement pour le développement et la promotion de l'Afforestation et du Reboisement.

Fait à Brazzaville, le 05 juillet 2024.

Pour la République d'Angola,


TETE ANTONIO

Pour la République de l'Inde

Pour la République de Burundi,


Ir. Prosper DOAIKO


Pour la République de Kazakhstan

Pour la République du Cameroun

Pour la République de Madagascar

Maxime
MAX FONTAINE - MINISTRE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE
Pour la République du Mozambique,


Pour la République Centrafricaine,

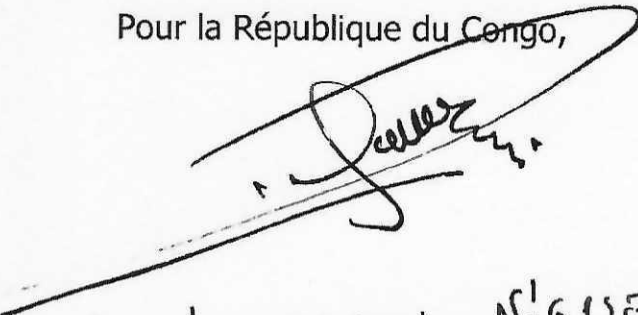

Pr. Faustin Archange
TOUADERA PRCE

Ivete Maibaze
Minister of Land &
Environment

Pour la République du Congo,


Pour la République de la Namibie


Pohamba Shefeta
Minister of Environment,
forestry & Tourism


Denis SASSOU - N'GUESSO

Pour la République de Côte d'Ivoire

République Fédérale du Nigeria


BALARAM ABBAS LAWAL

Pour la République du Cuba

Pour la République d'Ouganda

~~Step~~
Beatrice Atim Anywar

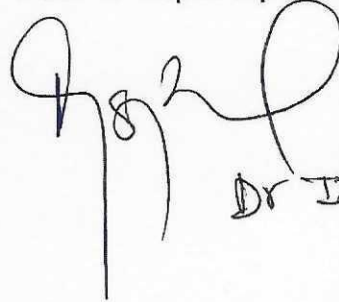
République Démocratique du Congo

Pour la République du Rwanda

~~Valentine Uwambira~~
Dr. Valentine UWAMBIRA

Pour la République Fédérale
Démocratique d'Ethiopie

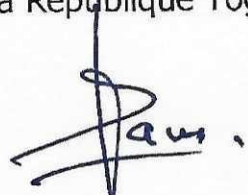
Pour la République du Tchad


DR IDRIS SAÏED BAÏCHAR

Pour la République Gabonaise

Pour la République Togolaise


Gal Oligui NGUEMA BRIN
Chaire.


KOSSOU ADEDEZE

Pour la République du Ghana

NANA AKUFO-ADDO
PRESIDENT

Pour la République de Guinée Bissau

Pour la République de Guinée Equatoriale

Pour l'Union des Comores

Pour la République du Zimbabwe